

---

CHSCT DU 03/03/2022 en mode visioconférence

A L'ordre du jour :

- Approbation des PV liés aux séances plénières des 14/10/2021 et 14/12/2021. Pour vote.
- Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane . Pour information.
- Bilan de l'exercice budgétaire 2021. Pour information.
- Exercice budgétaire 2022. Pour vote.
- Situation contexte sanitaire COVID-19 dans les services. Pour information,
- Installation d'une borne WIFI en salle de réunion Soissons 2 dans les locaux de la DRFIP21 PI de la Banque. Pour information.
- Travaux de sécurisation des locaux de l'INSEE à Dijon. Pour information.
- Questions et communications diverses.

---

La CFTC se satisfait de l'arrivée du Docteur Vanessa MESTOUDJIAN-HELBERT, médecin du travail qui a pris ses fonctions à compter du 2 Février 2022, en remplacement du Dr HALIMI.

Elle recevra les agents de la Côte d'Or au cabinet médical situé au sein de la délégation départementale de l'action sociale dans le bâtiment de la Boudronnée.

Elle pourra être jointe par messagerie : [vanessa.mestoudjian-helbert@finances.gouv.fr](mailto:vanessa.mestoudjian-helbert@finances.gouv.fr) ou au 03 45 42 16 68.

Approbation des PV liés aux séances plénières des 14/10/2021 et 14/12/2021

Les deux PV ont été adoptés à l'unanimité.

Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane

- Une fiche à la DRFIP 21 : un collègue en box de réception ainsi que deux jeunes service civique au pré-accueil du CFP de la Boudronnée ont été agressés verbalement par un usager visiblement fragile psychologiquement.

A noter que Mme VAROTTO Carole, assistance sociale, exerçant à la délégation, reçoit les agents pour une aide, une écoute suite à ces problèmes d'incivisme où autre.

L'assistante de prévention nous informe d'une évolution de la rubrique « conditions de vie au travail /Prévention » sur Ulysse 21. Une nouvelle rubrique est créée sous : Ulysse21/Les agents/Conditions de vie au travail/**Prévention et protection/Fiche de signalement RPS.** Elle a vocation à aider à prévenir toute de situation de conflit et à apporter des conseils dans les missions en relation avec le public. Deux principes fondamentaux sont à retenir : il ne faut pas rester seul, que ce soit sur le moment ou après une situation conflictuelle, aucune agression que ce soit verbale ou physique, ne peut être tolérée.

- Trois déclarations d'accidents de service : une dans chaque direction (DRFIP21, Douane, INSEE) ayant entraîné un seul arrêt de travail.

- Trois observations portées dans le RSST ont permis d'améliorer les conditions de vie au travail de collègues sur différents sites de la DRFIP 21.

#### Bilan de l'exercice budgétaire 2021

La dotation 2021 de 119 176 € a été dépensée en totalité. Elle a permis d'améliorer essentiellement les conditions de travail pour les collègues en télétravail et en présentiel.

#### Exercice budgétaire 2022

L'intersyndicale a acheté des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES), des défibrillateurs, des fauteuils ergonomiques, des sacs à dos et à roulette, des lampes de bureau, des supports PC portable, des casques. Elle a aussi financé des formations.

#### Situation contexte sanitaire COVID-19 dans les services

. \_A la DRFIP 21, le nombre de cas positifs à la COVID-19 et de cas contacts depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 est respectivement de 125 et 263 au 24 Janvier 2022.

La 5ème vague de l'épidémie de COVID-19 a progressé de manière très rapide partout sur le territoire.

A compter du 3 Janvier 2022, la durée d'isolement des cas positifs et des cas contacts a évolué. Les règles ont été identiques quel que soit le variant contaminant. Les agents positifs dont le schéma vaccinal était complet devaient s'isoler pendant 7 jours. Cet isolement pouvait être levé au bout de 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif.

Les agents qui ne disposaient pas d'un schéma vaccinal complet devaient s'isoler 10 jours, avec un retour possible au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et à condition de ne plus avoir de signe clinique d'infection depuis 48 heures.

Les agents cas contacts ayant un schéma vaccinal complet, n'étaient pas isolés à condition de faire des tests réguliers. Le premier, un PCR ou un antigénique, à J0, le jour où l'agent apprenait qu'il était cas contact puis à J+2 et J+4. Ces agents devaient appliquer de manière stricte les mesures barrières et télétravailler dans la mesure du possible.

Pour les cas contacts non vaccinés, la durée d'isolement obligatoire était de 7 jours.

Afin de faire face à la nouvelle vague de contamination au COVID-19, le recours au télétravail a été rendu obligatoire pour tous les agents dont les activités étaient télétravaillables dès lors qu'ils étaient équipés, ceci à compter du 3 Janvier 2022 et pour une durée de 3 semaines. Cette mesure a été maintenue jusqu'au 2 Février 2022. Après cette date, le télétravail n'a plus été obligatoire mais il est resté recommandé dans le cadre du dispositif de droit commun.

A compter du 24 Janvier 2022, le pass sanitaire a été remplacé par le pass vaccinal, qui nécessitait d'avoir un schéma vaccinal complet. A la DRFIP 21, ces 2 pass successifs n'avaient pas à être présenté pour l'accès aux bureaux ou aux services tant pour les agents que pour les usagers, à la restauration collective ou dans le cadre des missions de contrôle (vérificateurs, huissier).

Pour les agents publics testés positifs à la COVID-19, la suspension du jour de carence est prorogée par la loi jusqu'au 31 Décembre 2021.

Quel que soit son statut vaccinal, les règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site doivent être strictement appliquées, en particulier en ce qui concerne la désinfection des postes de travail et du plexiglas et le respect des gestes barrières : port du masque, lavage des mains, distanciation physique de deux mètres entre deux personnes si le port du masque est impossible, limitation maximale des contacts sociaux, aération régulière des pièces 5 minutes toutes les heures et ce, malgré la baisse des températures.

Les réunions en audio ou en visioconférence sont de nouveau à privilégier mais les réunions en présentiel demeurent autorisées avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m<sup>2</sup> afin de garantir une distance d'au moins un mètre autour de chaque personne dans toutes les directions. Les réunions sont organisées dans le respect strict des règles de distanciation et gestes barrières, en particulier le port du masque. Concernant l'aération des salles qui disposent d'ouvrant, il sera nécessaire d'aérer la salle 15 mn avant la réunion, pendant la réunion 5 mn toutes les heures et après la réunion.

Installation d'une borne WIFI en salle de réunion Soissons 2 dans les locaux de la DRFIP 21 PI de la Banque

Le projet d'implantation d'une borne WIFI dans la salle Soissons 2 répond à un besoin fonctionnel : ce point d'accès permettra aux agents dotés d'ordinateurs portables de se connecter, lors de réunions, au réseau de la DGFIP sans recourir au réseau 4G dont le signal est faible. Cette connexion WIFI permet en outre de bénéficier de l'ensemble des ressources DGFIP, ce qui n'est pas le cas de la connexion 4G.

La borne sera accessible aux utilisateurs de la salle de réunion, sous réserve qu'ils soient équipés d'un PC portable équipé du socle DGFIP, du VPN DGFIP, de l'habilitation adéquate par le correspondant départemental de la DRFIP 21 et d'une intervention préalable de la CID.

Travaux de sécurisation des locaux de l'INSEE à Dijon

Suite à des inondations ayant abimées fortement les sols et les peintures, l'INSEE a effectué des travaux sur un site occupé par des agents, depuis le 07 Février 2022. Fin des travaux estimés à début Juillet 2022.

Questions et communication diverses

Les travaux de réfection des sols ainsi que la nouvelle installation immobilière du SIP DIJON ET AMENDES avancent rapidement, en occasionnant des nuisances sonores.

Les travaux d'isolation par l'extérieur de la Boudronnée vont débiter.

L'encadrement bénéficiera d'une formation pour les violences sexuelles et sexistes en Mars 2022. Un module personnel RH est programmé pour Mai 2022.

**Dates prévisionnelles des prochaines plénières :**

- lundi 11/04/2022 (GT jeudi 31/03/2022),
- jeudi 30/06/2022 (GT lundi 20/06/2022).

*Vos représentants CHSCT :*

**CFTC** Christophe RECOUVREUX, titulaire: christophe.recouvreux@dgfip.finances.gouv.fr

**CTFC** Céline GUILLAUMIN, suppléante : celine.guillaumin@dgfip.finances.gouv.fr